

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 22 JUIN 2004

L'an deux mil quatre, le vingt-deux juin , à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Michel FUGLER, Jean MARIN et Mme Christiane HASSENFORDER, Adjoint, Mmes Christine MUNSCH, Josiane NIBLING, Sylvie PLAIN et Chantal BUCHMANN, Conseillères Municipales, MM. Jean-Marc WEBER, Bertrand MECHLER, Olivier GASSER, Hubert ROTHENBURGER, Christian JOB et Bernard JUNCKER, Conseillers Municipaux.

ABSENT avec EXCUSE : M. Vincent WERNER, Adjoint

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine REININGER.

M. Vincent WERNER, Adjoint, a donné procuration de vote à M. Bernard JUNCKER, Conseiller.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23/03/2004
- 2/ Embauches saisonnières à l'atelier communal
- 3/ Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau
- 4/ SGE : Convention relative aux contrats de gaz naturel aux tarifs réglementés de la commune de Wuenheim
- 5/ Eglise : réparation de la flèche et de la croix du clocher
- 6/ Garage du Presbytère : mise en place d'un escalier d'accès
- 7/ Avis à donner en vue de l'assermentation du garde-chasse de la chasse réservée de M. Jacques Henry Gros
- 8/ Demandes de subventions
- 9/ Création d'une commission extra-municipale "60^{ème} anniversaire de la Libération"

- 10/ Comptes-rendus des diverses commissions
- 11/ Comptes-rendus des délégués auprès des organismes extérieurs
- 12/ Compte-rendu des délégations au Maire
- 13/ Divers

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 précises et salue bien cordialement l'assemblée.

Il fait part de la procuration suivante :

- M. Vincent Werner, Adjoint, à M. Bernard Juncker, Conseiller.

Puis, il adresse ses remerciements et/ou félicitations :

- aux participants à l'opération "Haut-Rhin propre" le 03 avril,
- à la Société de musique "Espérance" pour le magnifique concert du 03 avril,
- à MM. Lotz et Siffert du Service "Gaz et Eau" de la Ville de Guebwiller pour la visite de la station de filtration du camping et du nouveau réservoir le 10 avril,
- à la Société de Musique "Espérance" pour la sérénade du 1^{er} mai,
- au Corps des Sapeurs-Pompiers pour l'aubade du 02 mai,
- aux anciens combattants et à la clique des sapeurs-pompiers pour leur participation à la cérémonie du 08 mai ainsi qu'à celles et ceux qui ont préparé le verre de l'amitié,
- à toutes les personnes qui ont donné un coup de main à la scarification du terrain d'activités,
- au Comité consultatif des jeunes et à toutes les personnes qui ont aidé à l'organisation du deuxième tournoi de football et de pétanque le 20 mai,
- aux organisateurs et aux participants du tournoi de volley le 31 mai,
- à M. le Curé Grosstephan, à la Fabrique de l'église et à toutes les sociétés ayant organisé et participé à la Fête-Dieu le 13 juin,
- à M. Hans Grünewald, Citoyen d'Honneur qui a offert la restauration de la bannière paroissiale,
- aux organisateurs et aux généreux donateurs du don du sang le 14 juin,
- aux jeunes musiciens qui vont participer aux auditions de l'école de musique le 23 juin,
- à M. Hubert Baumgratz qui a été élu Président M.O.F. de la région administrative "Alsace",
- aux élus qui ont aidé à la plantation des fleurs dans le village,
- aux Sapeurs-Pompiers de 9 casernes et au GRIMP qui ont lutté contre l'incendie du clocher de l'église, aux services de l'Etat, au service "Gaz et Eau" de la Ville de Guebwiller, à l'entreprise Protibat qui a pris les premières mesures conservatoires qui s'imposaient ainsi qu'à toutes les personnes qui de près ou de loin ont apporté leur aide,
- à la Ville de Soultz pour le prêt de barrières Vauban suite à l'incendie,
- à M. le Chef de Corps et aux sapeurs-pompiers qui ont donné un coup de main dans le cadre des travaux du garage du Presbytère,
- au Club Vosgien de Soultz pour la restauration de la "Hansabrücke".

Enfin, il fait part de la lettre de remerciements émanant de l'APA pour la subvention communale 2003.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23/03/2004:

Le Procès-Verbal de la séance du 23/03/2004 est approuvé à l'unanimité.

2° / POINT : EMBAUCHES SAISONNIERES A L'ATELIER COMMUNAL :

A l'instar des années précédentes, afin d'assurer la continuité du service durant la période estivale et de procéder à des travaux d'entretien et d'embellissement, le recrutement de personnel saisonnier est envisagé.

C'est ainsi qu'il est proposé d'embaucher deux jeunes habitant la commune pour une période de quatre semaines chacun.

En réponse à l'offre de la mairie, trois candidatures ont été déposées et deux ont été confirmées. Les deux jeunes sont :

- 1^{ère} période : du 29/06/2004 au 26/07/2004 : Fabien MOESSNER
- 2^{ème} période : du 02/08/2004 au 27/08/2004 : Mélodie SIRUGO

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet tout en sachant que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2004, article 6413.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3° / POINT : RAPPORT ANNUEL 2003 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU:

Par décret 95-635 du 6 mai 1995, l'obligation est faite aux Maires de présenter chaque année devant leur assemblée délibérante un rapport relatif au prix et à la qualité des services de distribution d'eau.

Ce rapport, élaboré par le Service "Gaz et Eau" de la Ville de Guebwiller a été transmis aux Conseillers.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2003 sur le prix et la qualité de l'eau et l'approuve.

4° / POINT : SGE : CONVENTION RELATIVE AUX CONTRATS DE GAZ NATUREL AUX TARIFS REGLEMENTES DE LA COMMUNE DE WUENHEIM :

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture à la concurrence au 1^{er} juillet 2004, du marché de l'énergie pour les usages "non résidentiels" du gaz naturel.

Les conditions d'exercice du droit à l'éligibilité (c'est-à-dire du droit de faire appel au fournisseur de son choix) sont définies, pour le gaz, par la loi du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et du service public de l'énergie. Il s'agit, pour les consommateurs qui répondent aux critères de l'éligibilité, d'une possibilité qui peut être exercée sur l'initiative des intéressés.

S'agissant des collectivités locales, elles sont par ailleurs soumises aux dispositions du Code des marchés publics pour leurs marchés de fourniture. De ce fait, les contrats concernant les différents points de livraison sont soumis aux dispositions du décret N° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics.

La commune dispose de contrats de fourniture de gaz naturel avec le Service Gaz et Eau – Ville de Guebwiller, à l'échéance desquels elle sera dans l'obligation de faire une consultation, la tacite reconduction étant impossible en l'espèce.

Il est souhaitable de choisir le moment le plus opportun afin d'initier une consultation sur le marché libre du gaz naturel tout en assurant la sécurité juridique des relations contractuelles et la gestion optimale des finances communales.

Il est par conséquent proposé de signer une convention avec le service Gaz et Eau – Ville de Guebwiller, qui garantit les considérations précitées et la liberté à tout moment de lancer un appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de signer une convention avec le Service Gaz et Eau – Ville de Guebwiller portant la date d'échéance de l'ensemble des contrats de gaz naturel au 31 décembre 2007, avec possibilité de résilier à tout moment tout ou partie des contrats,

- autorise le Maire à signer la présente convention.

5° / POINT : EGLISE : REPARATION DE LA FLECHE ET DE LA CROIX DU CLOCHER :

Lors des travaux de mise aux normes du paratonnerre de l'église, l'entreprise chargée des travaux a constaté une importante dégradation de la base qui supporte la croix de l'église. Une réparation urgente s'avère nécessaire.

Trois maisons spécialisées ont été sollicitées à cet effet et ont transmis les offres comparables suivantes :

- Protibat (Mundolsheim)	:	16.135,75 € HT - dont 5% de remise commerciale
- Bodet SA (Vendenheim)	:	19.702,00 € HT
- Devers (Remiremont)	:	17.646,00 € HT

La réunion "toutes commissions" du 18/05/2004 a retenu l'entreprise Protibat de Mundolsheim, entreprise la moins disante.

Une demande de subvention a été introduite auprès du Conseil Général du Haut-Rhin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- confirme la nécessité d'entreprendre ces travaux,

- entérine le choix de l'entreprise par la "toutes commissions", à savoir Protibat de Mundolsheim pour un montant de 16.135,75 € HT,

- les crédits prévus à l'article 61522 sont suffisants.

6° / POINT : GARAGE DU PRESBYTERE : MISE EN PLACE D'UN ESCALIER D'ACCES AU GRENIER :

Par délibération en date du 23/03/2004 (point N° 4), le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'un escalier d'accès au grenier du garage du Presbytère et a retenu l'entreprise Herzog de Wittelsheim.

Or, en raison d'une part de l'augmentation du prix du fer (+ 10 %) et d'autre part de la nécessité de prévoir deux garde-corps, il a été nécessaire d'actualiser les devis en notre possession :

- Ets Herzog de Wittelsheim : 2.970,39 € HT
- Egly de Guebwiller : 2.805,59 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide la mise en place d'un escalier d'accès au grenier du garage du Presbytère avec deux garde-corps,
- retient et approuve le devis de la métallerie Egly de Guebwiller pour un montant de 2.805,59 € HT
- les crédits sont prévus au Budget Primitif 2004, article 2188.

7° / POINT : AVIS A DONNER EN VUE DE L'ASSERMENTATION DU GARDE-CHASSE DE LA CHASSE RESERVEE de M. Jacques Henry GROS:

Par lettre en date du 09/06/2004, M. Jacques Henry GROS, Adjudicataire du lot de chasse réservée sollicite l'avis du Conseil Municipal en vue de l'assermentation de son garde-chasse privé.

Il s'agit de : M. Bernard MIKOCIK, né le 04 février 1959 à CERNAY
Electro-Mécanicien – domicilié Domaine d'Ollwiller 68500 WUENHEIM

La copie conforme de son permis de chasser et un bulletin N° 3 du casier judiciaire sont joints à la demande.

La Fédération Départementale des Chasseurs a donné un avis favorable, sous réserve que M. Mikocik ne soit ni associé, ni partenaire de M. Gros.

Le Conseil Municipal est invité à donner un avis en vue de l'assermentation dudit garde-chasse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour l'assermentation de M. Mikocik.

8° / POINT : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour les demandes de subventions suivantes :

- Collège "R. Beltz" : Voyage linguistique en Autriche pour 2 élèves de Wuenheim : 2 x 15 € = 30 €

- Association "Quatre pour Un" pour les activités d'été 2004 : 500 €

En marge de ce point, M. Marin, Adjoint, a donné toutes les explications concernant le fonctionnement de l'Association "Quatre pour Un" et M. le Maire l'a remercié pour son implication dans celle-ci.

9° / POINT : CREATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE "60^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION" :

Lors de la réunion "toutes commissions" du 18/05/2004, il a été évoqué l'organisation du 60^{ème} anniversaire de la Libération qui aura lieu le 06 février 2005. Il a été proposé de mettre en place une commission extra-municipale qui pourrait être composée de la commission municipale "Cadre de vie – Environnement – Aide sociale – Relations habitants", M. Mechler Bertrand – Correspondant "défense", MM. les Présidents de l'UNC section de Wuenheim et de l'O.M.S.L., MM. Gérard Lutherer et Guy Violini.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la création de cette commission extra-municipale qui organisera cette manifestation et qui sera composée des personnes nommées ci-dessus, M. Mechler étant chargé de coordonner le tout.

10° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :

- Commission "Bâtiments-Finances-Urbanisme" du 06/04/2004 : il a notamment été question des travaux de bâtiments à entreprendre en 2004 suite à l'imprévu de la réfection de la flèche du clocher de l'église qui ponctionne lourdement ce chapitre.

- "Toutes Commissions" du 10/04/2004 : les conseillers présents ont visité la station de filtration du camping ainsi que le nouveau réservoir.

- Commission Communale Consultative de la Chasse du 13/04/2004 : cette réunion annuelle a permis de faire le tour des questions relatives à la chasse.

- Commission "Jeunesse-Associations-Loisirs-Ecole" + Comité consultatif des jeunes du 22/04/2004 : l'objet principal de cette réunion a été l'organisation du 3^{ème} tournoi de football et de pétanque prévu pour le 20/05/2004.

- Commission "Jeunesse-Associations-Loisirs-Ecole" + Associations du 04/05/2004 : au cours de cette réunion a été évoquée l'idée de créer une commission extra-municipale chargée de l'organisation du 60^{ème} anniversaire de la Libération le 06 février 2005.

- Conseil d'Ecole de l'Ecole Maternelle du 14/05/2004

- Commission "Voirie-Vignoble et "Toutes Commissions" du 18/05/2004 : la commission "voirie-vignoble" s'est rendue sur le chantier de la rue du Vieil Armand. Au cours de la réunion "toutes commissions" ont été abordés : les travaux rue du Vieil Armand – les travaux dans le Mackerschierweg et le Schorenweg – la réparation de la croix et de la flèche du clocher de l'église – la construction du pôle communal – la reconstruction de la maison du Sudel – le balayage des rues Principale et de la Fonderie – les élections européennes et la

Fête-Dieu du 13/06/2004 – les élections sénatoriales du 26/09/2004 – le raccordement au réseau "eau" des terrains hors zone "U" - le 60^{ème} anniversaire de la Libération – la demande d'autorisation de stationnement pour vente de tartes flambées et boissons – la demande de subventions du collège "R. Beltz" - le site Internet – les informations "urbanisme" - le plan national "canicule" - la résorption des décharges non autorisées – le tournoi de football du 20/05/2004 – la piste cyclable "Soultz-Berrwiller".

- "Toutes Commissions" du 11/06/2004 : cette réunion a examiné tous les points figurant à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 22/06/2004.

11° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- Conseil de Communauté de Communes du 30/03/2004 : Ont été abordés au cours de cette réunion : la création d'un syndicat mixte comme organisation juridique du Pays "Rhin-Vignoble-Grand'Ballon" - le syndicat mixte "Markstein-Grand'Ballon" - le gymnase du collège de Buhl – la programmation de la charte pour l'exercice 2004 –le budget primitif 2004 – la taxe de séjour – le contrat pluriannuel d'assainissement – la dévolution de travaux – les points bleus – la validation du programme HLL – l'extension du siège – le camping – les affaires relatives au personnel.

- Conseil de Communauté de Communes du 06/05/2004 : ont été évoqués : le schéma de valorisation des ressources humaines – l'aire d'accueil des gens du voyage – le pôle des métiers d'art – la piste cyclable Buhl/Lautenbach – le fonds de soutien à la valorisation patrimoniale et touristique – la téléphonie mobile – le seuil de référence de la dévolution de marché – le camping.

12° / POINT : COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE :

M. le Maire fait le compte-rendu de ses délégations au Conseil Municipal :

- Droit de préemption urbain : 3 déclarations d'intention d'aliéner un bien ont été signées depuis le début de l'année.

Le Conseil Municipal donne quitus à M. le Maire pour ses délégations.

13°/ POINT : DIVERS :

- Incendie du clocher de l'église le 09/06/2004 :

M. le Maire donne connaissance aux conseillers des informations suivantes à la date de ce jour :

* l'incendie a débuté lors des travaux engagés par l'entreprise Protibat pour la réfection de la flèche du clocher de l'église ;

* grâce à la présence d'importants moyens et l'intervention efficace de plusieurs corps de sapeurs-pompiers le clocher a pu être sauvé et il n'y a pas eu de dégâts à l'intérieur de la nef ;

* pour des questions évidentes de sécurité, un arrêté municipal d'interdiction de circuler et de stationnement a été pris sur le champ ;

* 4 bureaux de contrôle ont été sollicités pour effectuer l'examen de la solidité de la charpente et de la sécurité des abords de l'église, ceci en vue de l'importante manifestation prévue à

l'église le 13 juin 2004 dans le cadre de la Fête-Dieu, mais aucun n'a répondu à notre sollicitation dans un délai aussi rapproché ;

* M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'entreprise Protibat qui détaille les travaux conservatoires effectués de suite après l'incendie ;

* un périmètre de sécurité a été mis en place, notamment pour permettre l'accès aux écoles dont l'entrée habituelle a été interdite ;

* un deuxième arrêté municipal a été pris par le Maire concernant la sécurité aux alentours de l'église et du cimetière ;

* de nombreuses entreprises (charpente – couverture – échafaudage) ont été sollicitées en vue de devis quant aux travaux de réparation du clocher ;

* des mesures conservatoires complémentaires ont été demandées (dépose des ardoises, du voligeage, des chevrons et arêtiers calcinés et la mise hors d'eau provisoire du clocher), mais nous sommes dans l'attente du feu vert des assurances.

Où ces informations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à entreprendre toutes démarches liées à ce sinistre et notamment le recours à un cabinet d'expertise, si cela devait s'avérer nécessaire.

- **Elections Sénatoriales du 26/09/2004** : désignation des délégués de la commune lors du C.M. du 02/07/2004 : M. le Maire informe les conseillers du déroulement de cette séance.

- **Simplification du Permis de Construire d'une maison individuelle** : Par lettre du 25/05/2004, le Ministre de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer informe les élus du souhait du Gouvernement de moderniser et simplifier le permis de construire et joint à cet effet le premier exemplaire de ce nouveau formulaire.

- **Brigade Verte** : la Brigade Verte nous a transmis le rapport du 1^{er} trimestre 2004 : 44 passages sur le ban communal ont été comptabilisés.

- **Signalétique directionnelle** : M. le Maire fait savoir qu'il vient d'être destinataire, par l'intermédiaire de M. Haenel, Sénateur du Haut-Rhin, d'un courrier du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie qui l'informe que la commune de Wuenheim vient de se voir attribuer une subvention de 1.031 € **au titre du F.I.S.A.C. pour la mise en place** d'une signalétique dans le village.

- **Plan "canicule"** : M. le Maire fait part à l'assemblée de la mise en place dans chaque département d'un dispositif d'alerte et d'urgence dit "plan vermeil". Il s'agit de recenser les personnes vulnérables dans chaque ville et village.

- **Annulation du permis de construire de M. et Mme Haering** : M. le Maire donne lecture d'une lettre émanant de Me Bourghart de Mulhouse, Avocat de M. et Mme Haering et qui fait part du préjudice financier qu'a subi le couple, se chiffrant à 64.822 € **et qui sont réclamés** à la Commune. Cette missive a été transmise à la CIADE, assureur de la commune.

- **Piste cyclable "Sultz-Berrwiller"** : M. le Maire fait part au Conseil Municipal du projet quasi définitif de la piste cyclable "Sultz-Berrwiller" qui aura pour conséquence de réduire la sortie de la rue Principale sur la route de Cernay à une voie et ce malgré le déplacement de l'îlot central et du calvaire. Ce carrefour constitue en outre la seule voie d'accès d'un certain

gabarit pour l'ensemble du trafic (900 véhicules/jour selon l'étude de sécurité routière – ramassages scolaires – grumiers – véhicules agricoles accédant à la cave vinicole).

C'est pourquoi, afin de permettre une bonne intégration de la piste cyclable, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- estime que tous les paramètres liés à la sécurité et à l'environnement spécifique n'ont pas été pris en compte ;
 - s'oppose à la suppression des deux voies de sortie du village ;
 - demande à ce que ce projet soit réexaminé (avec prise en compte des éléments spécifiques) et fasse l'objet d'une étude alternative avec giratoire ou maintien d'une sortie à deux voies.
- Une lettre en ce sens a déjà été adressée à M. le Président du Conseil Général du Haut-Rhin en date du 24/05/2004.

La séance est close à 21h50.